

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 18 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V. 249 Vœu relatif à la formation aux gestes qui sauvent, gestes de premiers secours.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que les risques d'attentats sont toujours présents sur le territoire français et en particulier à Paris ;

Considérant les risques d'attentats dans les établissements scolaires ;

Considérant que les premières personnes à pouvoir porter secours sont les agents administratifs et les enseignants ;

Considérant qu'il est donc très important que les agents administratifs et le corps enseignant soient formés aux gestes de premiers secours ;

Considérant que les enseignants doivent être titulaire d'un diplôme de secourisme pour exercer leur profession mais que ces gestes doivent être revus régulièrement pour pouvoir porter secours le plus efficacement possible.

Considérant qu'une population formée aux gestes de premiers secours permet d'éviter de manière importante les décès prématurés, en premier lieu ceux consécutifs à un accident cardiaque ;

Considérant l'ampleur du programme de formation aux gestes qui sauvent déployé dans le cadre du plan « Paris Qui Sauve » adopté en Conseil de Paris en décembre 2015 ;

Considérant qu'à ce jour, dans le cadre de ce plan :

18.650 parisiens ont bénéficié des sessions de formation grand public,
9.300 écoliers, collégiens, et jeunes des quartiers populaires ont bénéficié des sessions de formation « jeune public »,
7000 agents de la Ville de Paris ont bénéficié de formations qualifiantes (4200) ou gestes qui sauvent (2800)

750 gardiens d'immeubles ont été formés

Considérant que d'ici la fin de l'année 2018 sont prévues : 10.000 formations ouvertes aux parisiens et 5.000 aux agents de la ville ;

Considérant, que si la formation des enseignants est du ressort de l'Education Nationale, la Ville met en œuvre un partenariat important pour accompagner la formation de collégiens et de formateurs de formateurs dans les collèges ;

Considérant que les enseignants d'Education Physique et Sportive (y compris les PVP de la Ville de Paris) sont tous formés dans le cadre de leur formation initiale, avec un recyclage annuel obligatoire ;

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre le dispositif ;

Christian HONORE, Pierre-Yves BOURNAZEL et les membres du groupe les Républicains et Indépendants

émet le vœu :

- Que la Maire de Paris renforce l'incitation faite aux personnels les établissements scolaires parisiens à être formés aux gestes qui sauvent, aux gestes de premiers secours.